



L'EMANCIPATEUR a 90 ans

Le bulletin du premier syndicat des membres de l'enseignement laïque du Cantal a été fondé en 1919. Depuis juin 1996, nous avons voulu poursuivre l'œuvre de ces pionniers du syndicalisme en reprenant sa publication à partir du numéro 4 (seulement 3 numéros avaient paru entre 1919 et la dissolution du Syndicat prononcée en 1921 par le tribunal d'Aurillac pour laisser la place au SNI issu des Amicales). Pour célébrer cet anniversaire et par la même occasion éclairer les débats actuels qui touchent le syndicalisme enseignant, nous ne résistons pas au plaisir de vous livrer aujourd'hui de larges extraits de ce numéro 1.

Bulletin de naissance d'un bulletin

L'Assemblée Générale du 14 juillet 1919 nomme une « commission du bulletin », puis celle du 1er novembre 1919, tenue à la Bourse du Travail à Aurillac, après la lecture de quelques *lètres*, engage le débat sur la création urgente d'un *buletin*.

« L'idéal serait de mètre sur pied le Buletin régional qui nous permètrait de paraître mensuellement dans un avenir prochain. Il en est question avec les départements voisins où existe un Syndicat : Aveyron, Correze. L'Aveyron, qui est déjà pourvu d'un buletin fait des propositions avantageuses : 25 centimes le numéro de quarante pages. »

Cette création est d'ailleurs inscrite dans les statuts à l'article 14,

« -L'organe officiel du syndicat est le Bulletin L'Emancipateur »,

et le **règlement intérieur** précise son fonctionnement:

- « 1. Le bulletin L'Emancipateur paraîtra le plus souvent possible jusqu'à devenir mensuel.*
- 2. Un comité de trois membres, nommés tous les ans en assemblée générale et comprenant un secrétaire de rédaction et l'administrateur du Bulletin, est chargé d'en assurer la publication. Le secrétaire centralise la copie et la transmet à l'imprimeur. L'administrateur passe les traités d'annonces avec les commerçants, tient la comptabilité et a la charge de la caisse du Bulletin. La commission de rédaction qui se réunit quand il y a lieu est chargée de la matière du bulletin. Elle examine les articles dont l'insertion est demandée et décide le chiffre du tirage.*
- 3. Le Bulletin est une tribune libre ouverte à tous les syndiqués. Dans le cas où la commission refuserait un article d'un membre du syndicat, l'auteur pourra toujours appeler de cette décision devant le Conseil syndical ou l'Assemblée générale. Dans quelques cas, exceptionnels -dont la commission sera juge- les syndiqués pourront user de pseudonymes. Néanmoins, pour que chacun s'habitue à prendre la responsabilité de ses actes, ladite Commission aura le droit de faire connaître, quand elle le jugera nécessaire, le nom de l'auteur de tout article inséré au Bulletin.*
- 4. Le Bulletin est servi gratuitement à tous les syndiqués. En outre, le service en est fait au Préfet du Cantal, à l'Inspecteur d'Académie, aux Inspecteurs primaires, et pendant un an, aux instituteurs débutants. »*

Le **premier numéro** paraît donc en décembre 1919 et s'ouvre sur un éditorial de la secrétaire Anne BIZEAU (1882-1974), institutrice à Massiac et co-fondatrice en 1915 du Syndicat des membres de l'enseignement laïque du Cantal, le premier syndicat enseignant du département, clandestin pendant la guerre¹ et qui s'affirme dès 1918 face à l'ancienne Amicale qui regroupait alors l'immense majorité des instituteurs. Le voici:

« Etrennes à moi! disent encore les vieux Bretons. Voici les vôtres, camarades! Que pourrions-nous vous offrir de mieux que ce fil conducteur... de nos pensées et de nos espoirs communs, ce fil qui nous relie jusqu'au fond de nos campagnes dans notre pénible et peu fécond isolement?

Mais en vertu du système des compensations, vous ne voudrez pas seulement recevoir, vous voudrez aussi donner, Vous aurez donc pour mission de le consolider, ce fil et de le fleurir!

Et l'Emancipateur sera ainsi ce que vous voulez qu'il soit : un organe de combat et d'éducation. «S'instruire et s'armer» pour obtenir «Bien-être et Liberté», telle est vous le savez la devise syndicaliste. Ensemble, nous voulons briser nos chaines, affranchir l'école des tutelles politiques qui créent les dogmes, abêtissent les esprits, et, en collaboration avec les humbles dont nous sommes issus, établir un ordre social plus humain et plus juste. L'œuvre est immense, il y faut des pionniers sur toutes les brèches.

Taillez vos plumes, vous, les jeunes! pour revendiquer votre part de soleil, dire les aspirations qui vous hantent, les situations qui vous émeuvent, les combats que vous soutenez, les espérances qui vous animent. Vous irez au delà de nous, parce qu'il est dans votre nature d'être ardents et hardis: vous serez l'avant-garde !

Taillez vos plumes, féministes! Vous avez d'autant à élever la voix que vous êtes restées plus longtemps silencieuses. Montrez à vos adversaires, que vous savez faire effort pour dépouiller «l'éternel féminin», que vous savez triompher de vous-mêmes pour «oser être» tout comme votre compagnon de misère. Dans l'exercice de vos droits civiques, tant contestés, tant décriés, vous ne ferez pas plus mal que lui. Faites-nous part de vos entreprises pour seconder l'action de nos militantes. Instruisez-nous des questions sociales auxquelles vous consacrez plus spécialement. Marquez le pas au féminisme ! si vous ne voulez pas retarder sur votre époque. Et dites-vous bien que si c'est une mode nouvelle, elle sert au moins l'humanité!

Taillez vos plumes, éducateurs avertis! Faites-nous bénéficier du fruit de votre bonne expérience, de vos recherches et de vos trouvailles personnelles. Suggérez-nous de nouvelles idées, pour nous donner le plaisir de partir à la découverte... Notre tâche est si complexe que nous ne serons jamais trop en éveil,

Taillez vos plumes, vous les artistes, poètes et littérateurs - il en est parmi les «primaires». L'art voisine avec La Pensée. Le Beau et le Bien se confondent; Au surplus, c'est de la diversité que naît l'intérêt et la vie.

Taillez vos plumes, vous, les meurtris de la guerre! Non seulement il ne faut pas que vos souvenirs s'enlisent, mais il faut, comme un cinéma vivant, les dérouler sous d'autres yeux pour leur Inspirer toute l'horreur de ces égorgements de peuples qui viennent de finir par une Poignée de mains des «Excellences» ! Vous avez bien acquis le droit de dire qu'il ne faut pas que cela se renouvelle.

Pour la mémoire de nos camarades tombés en maudissant la guerre, pour que le sacrifice sublime des Paul Savigny ne soit pas vain, pour les éternels absents dont l'œuvre reste inachevée, c'est-à-vous, les rescapés, à porter de rudes coups à la plus néfaste des idoles. Nous sommes bien résolus à vous seconder, et nous ne saurions mieux taire aujourd'hui que de vous donner les paroles mémorables d'Anatole France, s'adressant aux instituteurs syndiqués réunis en Congrès sous la présidence de l'illustre Maître!

Puissent-elles pénétrer votre enseignement tout entier et vous inspirer le désir de préparer avec nous les réalisations nécessaires au rayonnement d'une aube nouvelle de justice et d'amour!

L'Europe entière est à l'œuvre...et aujourd'hui, comme au temps de Victor Hugo, l'Avenir a plusieurs noms: «Pour les faibles, il se nomme l'impossible ; pour les humbles.. il se nomme l'inconnu ; pour les penseurs et les vaillants, il se nomme l'idéal.»

Taillez vos plumes! et au gui l'an neuf Camarades! »

Suivent plus de 20 pages très denses comportant quelques autres envolées lyriques mais surtout, des compte-rendus très précis des débats de l'époque.

Voici encore quelques extraits : Page 4, un court texte rend compte de la **création officielle du Syndicat**, le 29 mai 1919:

« Un certain nombre de camarades syndicalistes étaient présents; l'élément féminin dominait, d'autres collègues empêchés avaient envoyé leur adhésion. Après échange de vues sur l'orientation du mouvement corporatif et social, les diverses tendances qui se manifestent dans nos milieux sur l'esprit conservateur des Amicales, le syndicat est constitué.

Les statuts, rédigés au préalable, sont discutés, mis au point et adoptés. Ils seront adressés à tous les adhérents.

- Un conseil syndical composé de 9 membres est élu. Il forme son bureau et la secrétaire est chargée de remplir dans le plus bref délai, les formalités légales.

- La cotisation est fixée à 1 franc par mois et par membre.»

C'est donc **Anne Bizeau**, Adélaïde Chambonnière avant son mariage avec le poète Eugène Bizeau², qui retrace page 5, les étapes de la constitution du Syndicat. Nous avons reproduit cet article dans le numéro 5 de l'automne 1997. En voici seulement quelques passages:

« C'est ainsi que notre syndicat a pris naissance et se trouve désormais en état d'accroissement... Il a pris place à l'Union des Syndicats du Cantal et fait partie par reconnaissance directe de la Confédération Générale du Travail. Tous ceux d'entre vous qui veulent réellement appartenir à la grande organisation confédérale peuvent dès maintenant y adhérer. La question est sérieuse. Au lieu de demander un jour la carte confédérale comme amicaliste syndiqué, ne vaut-il pas mieux dès aujourd'hui la prendre comme syndicaliste? »



Recomposition syndicale

La similitude avec le débat entamé aujourd'hui sur le rapprochement FSU CGT est intéressante. Toutes proportions gardées, l'arrivée des «bataillon» des anciennes amicales parmi les pionniers du syndicalisme posait la question de la survie d'un syndicalisme révolutionnaire face à l'action corporatiste et réformiste. Le SNI puis la FEN ont apporté leurs réponses. Aujourd'hui, le syndicalisme enseignant confédéré (SDEN-CGT Educ'action), en partie héritier³ des pionniers va-t-il se dissoudre dans une FSU intégrant la CGT avec adhérents, permanents et structures ou les deux histoires vont-elles s'enrichir de leurs différences, de leurs pratiques et additionner leurs militants? Qui adhèrera à la CGT? Des syndiqués ou des syndicats?

Direction d'école

Anne Bizeau n'était évidemment pas la seule syndiquée. On retrouve quelques noms au fil des comptes-rendus des réunions du Conseil syndical, des Assemblées générales, des tribunes libres, des interventions aux Congrès nationaux, voire dans le Bulletin de l'Amicale qui n'était pas imperméable au débat et dont certains rédacteurs/trices avaient encore la double appartenance. **Camille** Bousquet, née **Maury**, institutrice à Montchamp a eu pendant la guerre une action humanitaire importante (colis aux prisonniers et en particulier dictionnaires, manuels allemands pour aider à la communication et peut-être un jour à la fraternisation et mettre fin à la guerre). En correspondance avec un mutilé de guerre, elle l'épousera après l'armistice et terminera sa carrière dans l'Hérault.

Congères à Montchamp dans les années 20.



« *Camille Maury, notre trésorière-adjointe, directrice d'école à Montchamp -bien malgré elle!- vient de verser à la caisse du syndicat, en faveur du Bulletin, le montant de son indemnité de direction s'élevant à 50 francs pour une demi-annuité. Dès le premier jour de sa nomination elle a déclaré (en vertu du règlement intérieur de notre association) remettre la direction pédagogique de l'école au Conseil des maîtresses. A qui le tour? »*

Il faut dire que les statuts de 1919 étaient clairs quant à la désignation des ennemis de classe:

« *Ne peuvent faire partie du syndicat, les directrices et directeurs déchargés de classe et les inspecteurs qui sont considérés comme des fonctionnaires d'ordre administratifs. »*

Camille Maury est désignée comme déléguée au Congrès et rendra compte de son mandat:

« *Un compte rendu détaillé du Congrès a paru dans l'Ecole Emancipée. Je veux seulement faire connaître ici les votes que j'ai émis au nom du syndicat du Cantal (...) Attitude de la F.N.S.I. devant les événements actuels.*

- *Je vote l'ensemble des conclusions du rapport Bouet dont voici le texte :*

La Fédération affirme sa volonté de rester fidèle à la tactique de lutte de classe et à l'idéal internationaliste qu'elle n'a jamais consenti à renier durant la tourmente. »

C'est le mandat que le SDEN du Cantal a donné à son délégué régional pour le Congrès confédéral de la CGT qui aura lieu en décembre 2009 !

La suite du texte, édifiante par sa vision d'avenir, est marquée par l'actualité de l'époque (guerre, Russie communiste).

Camille Maury explique ensuite son vote «*contre la fusion des syndicats avec les amicales et autres groupements corporatifs. Seules, les adhésions individuelles sont recevables. Il est à remarquer que ce n'est pas une mesure nouvelle ; depuis la création des premiers syndicats d'instituteurs – et il y a quinze ans de cela ! - l'adhésion au syndicat a toujours été un acte individuel. Pourquoi renoncerions-nous à ce mode de recrutement qui est peut-être lent, mais offre quelques garanties?(...) »*

Grève générale?

Puis elle ouvre la discussion sur les moyens d'action et donc bien sûr , la grève.

« *La Fédération estimant que la crise économique actuelle ne peut être solutionnée, le maintien de la paix universelle assuré, que par l'abolition des régimes capitalistes, décide d'intensifier la propagande afin d'établir sur tout le globe des Républiques communistes. Ce rapport pose la question de la solidarité ouvrière. Il s'agit de savoir si, à l'avenir, les syndicats des membres de l'enseignement participeront effectivement aux mouvements de grève générale. Sur ce mot « effectivement » une discussion s'engage et, au vote, une majorité se prononce pour le maintien de ce mot dans le texte. N'oublions pas que «les paroles qui restent des paroles sont presque des mensonges», si nous sommes de cœur avec les ouvriers, nous devons être à leurs côtés en cas de grève générale, et j'estime que rien ne nous empêche de renvoyer les enfants un jour ou deux. Nous ne refusons pas les jours de congé -pour manifester parfois contre nos idées! -sous prétexte que nous devons garder les enfants. Il sera toujours possible, d'ailleurs d'organiser des garderies dans les villes. Aussi ne cherchons pas des prétextes pour nous esquiver le moment venu ; étudions plutôt les dispositions à prendre pour rendre possible et efficace notre participation effective aux démonstrations ouvrières.»*

Afin d'éclairer encore un peu ce sujet, nous publierons dans un prochain numéro de l'Emancipateur, l'article de Léon Soubeyre, instituteur à Vic-sur-Cère en 1919, qui replace son engagement syndical dans le contexte politique de l'époque. Il écrivait notamment:

« depuis plus de dix ans j'ai l'honneur de collaborer aux travaux des dirigeants de la Bourse du Travail d'Aurillac. J'ajoute que la maison m'est familière et que j'y suis fort à l'aise. Mais on y a de drôles d'idées là-dedans (...): nous sommes lutte de classes. Lutte de classe, voilà le grand mot lâché. La CGT n'a pas uniquement pour but la défense des intérêts du prolétariat et l'amélioration du sort des salariés dans les cadres actuels de la société: ceci n'est même que l'accessoire. Il ne s'agit rien moins que de saper les bases du vieux monde, d'abattre le capitalisme et de supprimer du même coup le salariat (...). L'acte de former un syndicat, le geste d'adhérer au mouvement ouvrier sont deux faits révolutionnaires. Ce que nous voulons: c'est, en rentrant à la Bourse du Travail, effacer et non aggraver la tache que fait notre veston au milieu des bourgeois; nous voulons prouver à l'ouvrier que nous sommes véritablement des siens et que nous ne venons pas à lui pour nous abriter derrière ses larges épaules, mais pour combattre à ses côtés; pour lui prouver que quand on nous blesse on le blesse; quand on nous méprise on le méprise et quand nous avançons, il avance avec nous: et c'est pourquoi nous ne pouvons accepter parmi nous que ceux qui s'engagent à être totalement avec lui. »

Et il conclue par cet appel aux membres de l'ancienne Amicale:

« Que ceux qui pensent comme nous viennent à nous: avec plaisir nous les recevrons volontiers; nous leur cèderons nos places au Conseil syndical, car ce n'est pas pour de vains titres ou pour parader que nous sommes entrés dans la lutte. »

Injustices

Pour terminer cette longue évocation historique, je voudrais encore une fois relier quelques mots de nos prédécesseurs avec nos préoccupations d'aujourd'hui. Qui n'a pas été choqué en apprenant à la rentrée le licenciement d'une jeune collègue ayant pourtant obtenu un poste au mouvement (chez nous ça s'appelle la non validation) malgré les témoignages favorables des conseillers pédagogiques, des maîtres formateurs ou d'accueil, des collègues et des parents d'élèves ? Un recours a été déposé et nous le soutenons mais s'il vous plaît, et en particulier les jeunes, il ne faut plus se laisser impressionner. Réagissez, ne restez pas isolés, n'acceptez pas les pressions, les brimades, d'où qu'elles viennent.

« Bien résolu à lutter contre les injustices ou le favoritisme, le syndicat prie instamment les camarades de lui signaler les abus dont ils seraient victimes. »

C'est un appel clair à la syndicalisation, nécessaire hier comme aujourd'hui.

Dans un prochain Emancipateur⁴ nous évoquerons les pages consacrées à la réorganisation nécessaire de l'enseignement. Peut-être y trouverons-nous des idées pour lutter contre son actuelle désorganisation volontaire par les gouvernements successifs.

Patrick Bec, Aurillac.

- 1 « Pour fixer un point d'histoire, c'est à Massiac que le syndicat fut formé, et c'est dans l'ancienne demeure du seigneur d'Espinal, nobliau tristement célèbre, qu'eurent lieu les premières réunions des instituteurs syndiqués. » [lettre de Eugène Bizeau à P.Bec, 10 septembre 1985; fac-similé dans la brochure rédigée par Serge Mazières, Prémices du syndicalisme des fonctionnaires et ouvriers d'Etat, UD CGT du Cantal]
- 2 En correspondance avec lui depuis quelques années, elle avait décidé de le rejoindre en Touraine mais, connaissant ses opinions anarchistes, les autorités académiques ne lui en ont pas donné l'autorisation. Ce fut donc Eugène qui quittant ses vignes de Vouvray pour le maraîchage de la vallée de l'Alagnon, vint la rencontrer enfin à Massiac. Ils s'y marièrent le 28 octobre 1916 et y vécurent avec leurs deux enfants jusqu'à la retraite d'Anne en 1940.
- 3 L'Ecole Emancipée (aussi appelée L'Ecole pour échapper à la censure en 14), revue de la Fédération des Syndicats de l'Enseignement depuis 1910, ainsi que depuis 1948, tendance syndicaliste-révolutionnaire dans les syndicats de la FEN, puis de la FSU, existe toujours aujourd'hui comme tendance inter-syndicale et magazine mensuel sous le titre de L'Emancipation syndicale et pédagogique (abonnements de 21 à 65 € auprès de Colette Mallet, Le Stang, 29710 Plogastel-St-Germain).
- 4 Pour les impatients ce numéro 1 numérisé sera téléchargeable sur notre site Internet.

- NB : Certains extraits de « **l'émancipateur n°1** » sont écrits en *ortographe simplifiée*. Nous avons respecté la volonté des auteurs. Cette décision avait été prise lors de la création du syndicat pour « *hâter la réforme de l'orthographe (...) par notre méthode habituelle de conquête : l'action directe. Que chacun de nous en généralise l'emploi et les grammairiens officiels auront tôt fait d'enregistrer la nouvelle graphie que réclament le bon sens et l'intérêt de nos élèves.* »